

LE 17 DECEMBRE 2012 TOUS EN GREVE POUR NOS SALAIRES

Le mardi 18 décembre 2012
s'ouvre à l'UCANSS la « négociation » salariale pour 2013.

Il y a fort à craindre que l'employeur entérine une fois de plus la politique mise en place depuis 2011, à savoir un blocage de la valeur du point ... et la recherche d'un pis-aller pouvant se concrétiser par l'octroi de quelques points, tels que vécus en 2011 et 2012.

Depuis 2010, la valeur du point est bloquée à 7,20738 euros.

- Un pas de compétence de 7 points valait en 2010, 50,45 euros bruts, trois ans plus tard, c'est toujours 50,45 euros bruts. Perte sèche, au regard de l'inflation, moins 6 % !
- Ramené au taux horaire brut, l'octroi de 10 points pérennes

ces deux dernières années a fait évoluer le salaire des agents de Sécurité sociale de 46 centimes d'euros !

De fait, les employés de l'institution sont installés dans la paupérisation. En 10 ans, ils ont perdu plus de 12% de pouvoir d'achat.

Cette politique ne peut plus durer. Les personnels ne laisseront pas faire !

La Fédération CGT ira aux réunions paritaires porteuse de deux revendications phares, cohérentes au regard du vécu des salariés de l'institution ces dernières années.



- Une revalorisation de la valeur du point au 1^{er} janvier 2013 qui ne saurait être inférieure à 6%, cumul de l'inflation officielle pour 2010, 2011, 2012 pour tendre vers notre revendication d'un salaire minimum à 2000 euros pour tous.
- 300 euros pour tous les agents de l'institution au titre du rattrapage de la perte du pouvoir d'achat des années antérieures.

D'aucuns vous diront que cette posture est démagogique dans un contexte économique dégradé, tel que seriné à longueur d'antenne par les médias bien-pensants ...

Hormis le fait que chacun est en droit de considérer (c'est la position de la CGT) qu'une augmentation de la consommation par le pouvoir d'achat est un gage de relance économique et de rentrée fiscale, il est bon de s'arrêter une nouvelle fois sur les réalités comptables vécues dans l'institution ces dernières années.

Depuis au moins l'année 2008 (chiffres connus), les taux d'exécution budgétaire des charges de personnels s'élèvent en moyenne à 98% toutes branches confondues.

Sur une masse salariale de 5 milliards d'euros, cela représente 100 millions d'euros d'économisés sur le dos des salariés... chaque année !

6% d'augmentation de la valeur du point, c'est, en valeur, 300 millions d'euros ... juste retour des choses !!



Dans le contexte actuel, aucune négociation ne pourra avancer sans une mobilisation massive des agents concernés.

Les revendications de la fédération CGT sont donc tout à fait réalistes et légitimes, mais l'expérience nous éclaire sur le fait que sans une adhésion et un appui massif des personnels de l'institution, il sera très difficile de les imposer, voire même d'avoir une simple écoute de l'employeur.

C'est donc sur ces bases revendicatives que la fédération CGT des organismes sociaux appelle les personnels à être dans l'action le lundi 17 décembre 2012, veille de la première réunion paritaire sur la politique salariale à l'UCANSS.



Bulletin d'adhésion

Ensemble agissons, rejoignez la CGT

Nom Prénom :

Adresse

TELEPHONE

Organisme

Adresse

TELEPHONE

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à renvoyer à la Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux 263 Rue de Paris Case 536 935 15 Montreuil Cedex
Email fede@orgasociaux.cgt.fr FAX 01 48 59 24 75 Téléphone 01 48 18 83 56